

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4587 - Lundi 18 Mars 2024 - Prix : 200 Fc

TRANSPORT AÉRIEN

Royal Air, son 1er vol commercial a eu lieu samedi 16 mars



Une nouvelle compagnie, Royal Air a vu le jour dans le ciel comorien avec un nouvel appareil. Il s'agit d'un Let 410 de 19 places construit en République tchèque mais qui vient du Soudan du Nord. Il a atterri mercredi 13 mars dernier à Hahaya. Juste le temps de faire les formalités requises pour réaliser son premier vol d'essai le lendemain jeudi pour Mohéli, avec à son bord le PDG de la compagnie Bourhane Ahmed Mohamed (MAS). Le premier vol commercial a déjà été programmé pour le samedi 16 mars.

Un appareil de la nouvelle compagnie Royal Air a atterri dans l'après-midi du jeudi 14 mars dernier à l'aéroport Bandar es Salam. Ce premier vol d'essai a été prévu se réaliser la veille (mercredi), jour de son arrivée de Soudan du Nord mais, selon nos sources, les contrôles de l'ANACM ne l'ont pas permis.

Bourhane Ahmed Mohamed alias MAS, l'un des actionnaires de la nouvelle compagnie Royal Air, accompagné de son ami Abou et 4 autres membres de son équipe hors mis

les pilotes, rassure que le vol s'est très bien déroulé. Et selon MAS, la compagnie va assurer la liaison inter îles avec cet appareil de 19 places pendant une dizaine des jours en attendant l'arrivée d'un autre appareil un Fokker F50 de 50 places.

Quant aux documents autorisant le démarrage des activités de la compagnie, Bourhane se veut rassurant en affirmant avoir obtenu presque tout ce qu'il faut. « Comme toutes les compagnies on ne peut pas avoir tout en même temps, mais nous avons acquis l'essen-

tiel » dit-il. Et dès ce samedi 16 mars, Royal Air a déjà effectué avec succès son premier vol commercial à un tarif promotionnel « spécial ramadan » de 45000 fc selon M. Bourhane. La bonne nouvelle pour la clientèle de la ligne Mohéli-Anjouan, c'est que l'appareil fera directement Bandar es Salam - Ouani au lieu de passer par Hahaya et payer le double.

Riwad

SANTÉ PUBLIQUE :

Vers la validation de la stratégie nationale de santé communautaire

Le ministère de la santé a convié les parties prenantes à un atelier visant à faire une relecture pour la validation de la stratégie nationale de santé communautaire couvrant la période 2024-2028. Ce nouveau plan stratégique vise à harmoniser, développer et faire passer à l'échelle les interventions de santé communautaire sur la base des orientations de la politique nationale de santé.

Le ministère de la santé à travers la direction de la promotion de la santé avec l'appui de l'Unicef a réuni le 15 mars dernier, les parties prenantes en atelier de deux jours, de validation de la stratégie nationale de santé communautaire couvrant la période 2024-2028. L'objectif de ce plan est de contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité aux Comores, tout en garantissant des soins promotionnels, préventifs et curatifs de qualité à l'échelle communautaire. Elle aura comme mission d'agir avec des personnes vivant en bonne santé avec une vie prospère dans une communauté résiliente, de donner aux gens les moyens d'avoir une vie saine et grâce à des activités communautaires accessibles, équitables et dura-

bles en utilisant l'approche des soins de santé primaire.

Selon le secrétaire général du ministère de la santé Aboubacar Said Anli, depuis longtemps la santé publique reconnaît à la santé communautaire une place primordiale dans l'amélioration de la santé de la population. Ce nouveau plan stratégique vise à harmoniser, développer et à faire passer à l'échelle des interventions de santé communautaire sur la base des orientations de la politique nationale de santé. Il devra contribuer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle en vue de l'atteinte des objectifs du développement durable d'ici 2030. Avec l'avènement de la covid-19, le rôle central de la santé communautaire dans la lutte contre la pandémie a été mondialement reconnu. Toutes les institutions mondiales et régionales qui œuvrent pour le bien être de la population encouragent les Etats à se doter d'une politique de santé communautaire devant impulser, coordonner et soutenir les interventions des différents acteurs.

« Il est universellement avéré que la santé communautaire constitue un rôle important dans la couverture santé universelle et dans l'objectif du développement durable. Il est indéniable d'investir en la



santé communautaire, demeure même une priorité pour chaque pays afin de renforcer les capacités, de détecter, de prévenir, de contrôler, de traiter les risques posés par les maladies. Il est aujourd'hui clair que l'intégration des services des agents de santé communautaire est une

opportunité à saisir pour mieux soutenir l'accès équitable de soins de santé et de l'évolution vers la couverture de santé universelle », explique-t-il. Notons que la santé communautaire fait partie intégrante de la santé publique en constituant une stratégie au sein des démarches

de promotion de la santé. Sa spécificité est d'être populationnelle et non individuelle et de promouvoir et mettre en œuvre une vision globale et de proximité de la santé.

Andjouza Abouheir



Lancement d'une Initiative Cruciale sur l'Assurance inclusive et le Financement des Risques aux Comores

Moroni, Comores 18 mars 2023- Face aux défis croissants posés par les catastrophes et le changement climatique, l'Union des Comores prend des mesures proactives pour renforcer sa résilience économique et sociale. En réponse à ces enjeux, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec le bureau d'études Milliman, a le plaisir d'annoncer la tenue d'un atelier inaugural le mardi 19 mars 2024, marquant le lancement officiel de l'Initiative sur l'Assurance et le Financement des Risques (IRFF) aux Comores.

Cet atelier représente une étape cruciale dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour financer le risque et l'assurance dans le pays. Avec le soutien du gouvernement allemand et en partenariat avec le Forum de développement de l'assurance, cet événement vise à introduire l'IRFF et à discuter des mécanismes permettant de renforcer la couverture assurantielle et les capacités financières des Comores face aux catastrophes.

Les catastrophes récentes, dont le cyclone Kenneth et divers incidents climatiques majeurs, ont mis en lumière la vulnérabilité des Comores aux chocs climatiques et naturels. Ces événements ont non seulement causé d'importants dommages matériels et humains, mais ont également entravé le développement économique du pays. L'IRFF émerge donc comme une initiative vitale, cherchant à libérer les contraintes budgétaires et à promouvoir un environnement plus sécurisé pour les investissements et la croissance durable.

L'atelier du 19 mars débutera par une présentation de l'IRFF, suivie d'une discussion sur le financement des risques de catastrophes et

l'assurance inclusive. Un rapport de diagnostic sur l'assurance inclusive et le financement des risques aux Comores sera également lancé, évaluant le profil de risque du pays et explorant les conditions du marché pour des solutions d'assurance et de financement adaptées.

Des représentants du secteur privé, des institutions financières, des organisations de la société civile, ainsi que des acteurs clés de la gestion des risques de catastrophe et du secteur du développement, seront présents. Cette réunion inaugurale est non seulement un pas en avant pour les Comores dans la gestion des risques liés aux catastrophes, mais aussi une opportunité pour renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées.

L'initiative s'aligne avec la Vision 2025 du Partenariat mondial InsuResilience, visant à protéger 500 millions de personnes vulnérables contre les chocs climatiques et les catastrophes via des mécanismes d'assurance et de financement des risques. Le PNUD, à travers l'IRFF, s'engage à soutenir les Comores dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en mettant l'accent sur la protection des populations et des écosystèmes vulnérables.

Contacts presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter Mohamed Djouneid Madihali
 Coordinateur National du Projet :
 Téléphone : +261 3139 65
 Mail : Mohamed.djouneid.madihali@undp.org

AFFAIRE INT'AIR ILES :

Démêler le vrai du faux

Le patron de la société comorienne Int'Air Iles a-t-il vraiment tué sa propre compagnie comme l'affirme un quotidien de la place dans son numéro du 15 février ? Au vu de la crise qui secoue le petit monde du secteur aérien, il est nécessaire d'apporter des éléments sacrés dans le journalisme : les faits.

Dans un article paru dans un quotidien de la place le 15 février, il est indiqué un non-respect des clauses du contrat et que depuis le mois de novembre 2023, la société Van Air Europe, bailleur de l'aéronef, aurait fait savoir à la société Int'Air Iles, loueur de l'aéronef, que celui-ci partirait en maintenance en janvier 2024 en République Tchèque. Et dans ce cas précis, pourquoi Van Air Europe aurait écrit une nouvelle fois le 2 janvier 2024 pour un départ une semaine plus tard, soit le 10 janvier ? Il ne s'agit pas d'un rappel mais d'une notification de départ avec un délai initial de 8 jours de préavis qui a été réduit à 6 jours après. Quel est l'intérêt pour Int'Air Iles d'exiger un mois de préavis avant que l'aéronef ne quitte les Comores alors que cette entité a été déjà notifiée en novembre 2023 comme indiqué dans cet article, soit plus d'un mois de préavis ?

Le courrier du 23 novembre 2023 et dans lequel il est indiqué qu'après « un an d'expérience, notre avion d'une valeur de 2,5

millions de dollars n'est pas le bon outil pour cette opération à cause des rotations très courtes et d'un environnement très salé. Nous travaillons à louer un autre avion pour ne pas détruire votre activité. Notre plan est d'utiliser cet avion pour différents contrats et de trouver un autre avion pour votre entreprise. Nous sommes maintenant en contact avec deux propriétaires de Let 410 UVP-E20 dans l'attente de leurs devis. Le OK-LRA (c'est l'immatriculation de l'aéronef de Van Air Europe en location à Int'Air Iles) continuera jusqu'à ce que le ferry soit correctement préparé. Je te tiendrai au courant ».

Après cette communication, la partie comorienne a demandé à ce que la date approximative du ferry lui soit communiquée. « On vous la communiquera en temps opportun », a-t-elle eu comme retour. Le temps opportun est-il le 2 janvier pour un départ le 10 janvier avec comme suite dans cette correspondance « vous pouvez louer différents avions qui correspondent à vos besoins » ? A partir de ces deux correspondances, il est clair que le non-respect des clauses du contrat concerne Van Air Europe et non Int'Air Iles.

Dans le courrier du 23 novembre, il n'a jamais été question d'une maintenance mais plutôt d'un aéronef inadapté aux opérations aux Comores à cause des rotations très courtes et d'un environnement salé et que l'aéronef en question allait

servir vers d'autres horizons et non aux Comores car inadapté. Comment Van Air Europe pouvait-elle dire que son aéronef est inadapté aux Comores alors qu'elle était en contact avec deux fournisseurs potentiels d'aéronefs de même catégorie que celui utilisé par Int'Air Iles pour qu'un des deux fournisseurs puisse livrer à la compagnie comorienne un autre aéronef avant le départ de celui qui assurait les rotations entre les îles Comores ?

Au regard du contrat signé entre les deux parties, Van Air Europe n'a pas respecté les clauses qu'elle a elle-même établies. Ainsi, l'article 13.4 dudit contrat établit que l'entretien lourd de l'aéronef doit être effectué à la base d'entretien désignée par le bailleur et que celui-ci doit donner au locataire un préavis raisonnable concernant cette maintenance. Le préavis raisonnable ne peut pas être de 6 jours étant entendu que les vols ont été interrompus le 8 janvier 2024. Il s'agit en l'espèce d'une résiliation abusive du bailleur et l'article 5.3 du contrat précise qu'en cas de résiliation par l'une des parties, un délai d'un mois doit être observé. Ce qui n'a pas été le cas.

Aussi, l'article 5.5 de ce même contrat précise que dès lors qu'un aéronef est rendu définitivement inadapté à une utilisation normale pour quelque raison que ce soit avant ou pendant la durée du contrat, le bailleur est tenu de mettre à la disposition du locataire un



aéronef de remplacement de spécifications équivalentes. Si un tel aéronef de remplacement n'est pas disponible, le contrat sera résilié immédiatement sans autre responsabilité du bailleur, sauf les droits et obligations accumulés jusqu'à la date de cette résiliation. Ce que Int'Air Iles a réclamé devant les juridictions comoriennes et qu'une ordonnance a été rendue le 10 février 2024 par le Tribunal de commerce de Mutsamudu autorisant le décollage de l'aéronef sous réserve de paiement de 350 000€ au profit d'Int'Air Iles. Ce montant correspond à la restitution de la caution versée initialement par Int'Air Iles au profit de Van Air Europe avant le début de l'exécution du contrat et à la perte d'exploitation conforme à l'article 5.3 ou à l'article 5.5 suscités.

Enfin, comment peut-on indiquer que des factures estimées à 579 381€ n'ont pas été réglées par Int'Air Iles pourtant le Tribunal de commerce a sommé Van Air Europe à payer 350 000 € au profit de la société comorienne ? Soit ce que Int'Air Iles réclamait était égal à la somme des deux montants et que le Tribunal a défalqué les factures non payées, soit le monde juridique aux Comores fonctionne à l'envers et cela n'honore malheureusement pas le pays. La vérité est que la justice comorienne a parfaitement bien fonctionné mais certains proches de la société Van Air Europe ont démontré à travers la distraction frauduleuse de l'aéronef, que sous les cocotiers, la justice n'a pas le dernier mot.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ :

Saïd Mohamed Cheikh reste une grande figure du pays

Né le 1er juillet 1904 à Mitsamiouli en Grande-Comore, et décédé le 16 mars 1970 à Madagascar, Saïd Mohamed Cheikh, restera à jamais dans les cœurs des comoriens. Le lycée Saïd Mohamed Cheikh de Moroni a commémoré ce samedi 16 mars le 54ème anniversaire de sa mort. Une occasion pour les élèves d'en savoir un peu plus sur l'histoire du premier président de l'archipel Comores.

La cérémonie de commémoration a commencé par une lecture de coran par les enseignants et les élèves du lycée, ainsi que d'autres élèves qui ont pris part. Ahameda Cheha enseignant du lycée a pris ensuite la parole pour rendre hommage à ce grand personnage qui a incarné l'histoire contemporaine des Comores. Il a par la suite fait un bref résumé de sa biographie. « Saïd Mohamed Ben Abdallah Cheikh, dit Saïd Mohamed Cheikh était un homme politique des Comores, et premier médecin du pays. Il est élu en 1945

député à l'Assemblée nationale française. Il a œuvré pour l'autonomie de l'archipel comorien au sein de la République, il obtient la création du Territoire des Comores en 1946. Il est réélu en 1958, à la création de la 5ème République. La même année, il est élu à la tête du conseil de gouvernement de l'archipel, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort à Madagascar en 1970. Ce fut une période de stabilité dans l'histoire des Comores, avant l'indépen-

dance », a-t-il rappelé.

Et de poursuivre : « Il a fait ses études secondaires à l'école régionale de Mutsamudu (Anjouan) avant de poursuivre ses études supérieures à l'école de médecine d'Antananarivo à Madagascar, études qu'il termine en 1928. C'était le premier médecin comorien. Il a commencé à travailler en tant que médecin à Fombouni à la Grande Comore avant d'être affecté à Fomboni (Mohéli). Et on l'a rappe-

lé comme médecin militaire à Majunga (Madagascar), entre 1936 à 1944 ».

Selon lui, l'ancien premier président des Comores a joué un rôle important dans l'île d'Anjouan. « Au tout début de la deuxième guerre mondiale, une insurrection éclate, en avril 1940, dans les plantations coloniales de Nyumakele Anjouan, à cause des conditions de vie précaires de la population. Il a joué un rôle déterminant dans la résolution de cette crise de type colonial. Car l'armée française n'est pas intervenue. Il a trouvé une issue pacifique du conflit. Ce qui l'a propulsé au premier rang de la scène politique. C'est à partir de là qu'il a commencé sa carrière politique. La population de Nyumakele et la population comorienne en général est toujours reconnaissante à ce personnage politique visionnaire », a-t-il souligné.

De son côté, le président de la coopérative des élèves du lycée de Moroni a montré qu'ils se sont rencontrés pour honorer la mémoire du bâtisseur du lycée Saïd Mohamed

Cheikh. « Saïd Mohamed Cheikh est un homme dont l'impact sur nos vies et notre lycée sont indéniables. Nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui. Sa contribution, son dévouement sans faille à l'éducation a façonné notre institution et nous ont guidé sur le bon chemin du savoir et de la réussite. Je tiens à remercier la coopérative de lycée la Pléiade et du Groupe Scolaire Avenir pour leur engagement et leur participation dans cet événement significatif », a-t-il dit.

Le proviseur du lycée de Moroni a jugé cet événement très important. « Cette date ne peut pas passer sans être commémorée. Si aujourd'hui, on est devenu professeur jusqu'à être provisoire, c'est à grâce à Saïd Mohamed Cheikh. Il a tout fait pour offrir au pays une bonne éducation, la preuve en est ce lycée de référence qui porte son nom. Donc, c'est primordial d'honorer sa mémoire », a salué le proviseur du lycée Mohamed Ali Abdallah.

Nassuf Ben Amad



TROIS QUESTIONS À RAFIK AHMED

La coopération japonaise bien visible et multisectorielle

Le président de l'Association Comorienne des Amis de la JICA (Agence japonaise de coopération Internationale) Rafik Ahmed a accepté de répondre à nos questions.

Question : Président, ces derniers temps votre association s'est déployée pour mener certaines activités. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

Rafik Ahmed : Merci de nous accorder votre temps pour faire valoir ce que nous sommes, nous ACAJI. Nous ne sommes pas à nos premières activités depuis notre naissance en 2016 mais cette année nous avons multiplié notre engagement au service de la population par plusieurs activités notamment la formation à l'approche 5S Kaizen au Centre de Santé d'Ouzioini et un don de matériel d'assainissement au même centre ainsi que la sponsoring de sorties pédagogiques du centre de formation technique de Mkazi, l'atelier de partage avec les anciens stagiaires et la tenue d'une Assemblée générale. Tout ça entre février et mars 2024.



Rafik Ahmed animant une réunion.

Question : La coopération japonaise est réelle dans le pays mais elle n'est pas très visible. Partagez-vous cette analyse ?

R.A : Non. Elle est bien visible pour ces actions multiformes et multisectorielles. A ne citer que le don japonais en riz de luxe, les constructions et appuis aux hôpitaux (Ambulances) et centres de santé, les formations de courte, moyenne et longue durée au bénéfice de plusieurs secteurs de développement de notre pays notamment l'éducation, la santé, d'énergie, la pêche, la sécu-

rité civile, le CNDRS. S'ajoutent aussi les efforts dans le secteur de l'environnement pour la gestion des déchets, la formation professionnelle avec l'ouverture récemment d'un atelier de formation dans le Hamahamet et dans la gestion des catastrophes naturelles sans compter les engagements pris avec le gouvernement japonais lors de la dernière conférence des bailleurs. La liste est longue pour ne pas se focaliser sur Ngazidja seulement.

Question : Quels sont vos objectifs pour cette année 2024 ?

R.A : Renforcer l'association par une adhésion massive des comoriens et comoriens, la multiplication et la diversification de nos activités et surtout la visibilité de l'association ACAJI et des actions japonaises notamment de la JICA au sein de notre pays. La sensibilisation des jeunes comoriens à se former au Japon n'est pas du reste.

Propos recueillis par
Mmagaza

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Saïd Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ DES COMORES « SONELEC »

DIRECTION GÉNÉRALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour acquisition d'Huile Moteur 15W4 AP CI 4/ Différents types des filtres/Matériels de réseau

Date de la Publication 13/03/2024

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des équipements décrits ci-après :

- **Marché de fourniture N°1 « Huile moteur 15W40 AP CI 4 »**

- **Marché de fourniture N°2 : « Différents types des filtres »**

- **Marché de fourniture N°3 : « Matériels de réseau »**

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations similaires, disponibilité de fournitures, etc.).

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse suivante :

informations.sonelec@gmail.com

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous :

A l'attention de:

Directeur Général de la SONELEC en précisant le ou les numéros du marché.

Exclusivement par Email :
procurement.sonelec@gmail.com

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des Marchés Publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte entreprises retenues sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

Lettre de manifestation d'intérêt incluant la présentation de la société
Registre de commerce
Quitus fiscal de l'année 2023
Déclaration de non faillite
Attestation de bonne exécution de contrat de marché similaire.

Attestation de capacité financière délivrée par une banque reconnue

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir au plus tard le Samedi 25/03/2024 à 09 heures des Comores. Tous documents envoyés au-delà de la date de limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **Samedi 25/03/2024 10 heures** à la salle de conférence de la « SONELEC ».

SITUATION À GAZA

Aide humanitaire, le Comité Al-Qods en action

Sur décision du Roi Mohammad VI du Maroc, un convoi humanitaire terrestre va être acheminé pour venir en aide à la population de Gaza. L'aide ordonnée par le Roi est composée de plus de 40 tonnes de denrées alimentaires, y compris des denrées de première nécessité.

Plus de 32 000 morts en moins de six mois de guerre entre Israël et la bande de Gaza. Jusque là, une prison à ciel ouvert, le territoire assiégé est devenu un mouroir. Ceux qui ne meurent pas des bombes et des attaques de l'armée et des extrémistes juifs, la population à l'intérieur de l'enclave meurt de faim. En cause la limitation par les autorités israélienne de l'entrée de l'aide humanitaire au bénéfice d'une population de plus en plus vampirisée par 5 mois de conflit. C'est dans ces circonstances qu'à l'initiative du Comité Al-Qods présidé par le Roi Mohammad VI du Maroc un convoi humanitaire terrestre va être acheminé pour venir en aide à la population de Gaza. « Le Roi Mohammed VI Président du Comité Al Qods, a donné ses très Hautes instructions

pour déployer une opération humanitaire d'aide alimentaire, par voie terrestre, destinée à la population palestinienne de Gaza et de la Ville Sainte d'Al Qods ».

Cette aide humanitaire est la bienvenue dans une période où la population locale à l'instar des musulmans du monde entame le mois sacré de ramadan. « Cette aide, qui coïncide avec le début du mois sacré du Ramadan, intervient pour apaiser les souffrances des populations palestiniennes, et notamment leurs catégories les plus vulnérables, précise le communiqué. Ainsi, l'aide ordonnée par le Roi pour la population de Gaza est composée de plus de 40 tonnes de denrées alimentaires, y compris des denrées de première nécessité », lit-on dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Ce geste humanitaire se fait à travers la fondation Mohammad V mais, l'actuel souverain continue à appuyer personnellement les efforts humanitaires pour soutenir la population de Gaza et des autres villes de la Palestine confrontées à des sérieux problèmes alimentaires. «



Aide aux gazaouis.

Sur les deniers personnels du Souverain, une grande partie de l'aide acheminée, dont en particulier celle destinée aux nourrissons et aux enfants en bas âge », poursuit-il. « Ainsi le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, a donné Ses Très Hautes Instructions à l'Agence Bayt Mal Al Qods, pour fournir une aide alimentaire aux populations de cette Ville Sainte.

Ainsi, 2000 paniers alimentaires bénéficiant à 2000 familles maqdes-sies seront distribués et 1000 repas seront servis quotidiennement en faveur des Palestiniens de la Ville », continue le communiqué du ministère des affaires étrangères du royaume chérifien.

Et le communiqué de conclure sur l'engagement indéfectible du 23e monarque de la dynastie

Alaouite à accompagner le peuple palestinien dans sa lutte pour une Palestine libre « Cette opération humanitaire de grande envergure au profit des populations palestiniennes vient confirmer l'engagement efficace et la sollicitude continue du Roi Mohammed VI en faveur de la Cause Palestinienne ».

Imtiyaz



Ministère de l'agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n° 2024/001/ MAPETA/PIDC/AMI/SEP



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE EN CHARGE DE LA PRODUCTION DE PACKAGING ET EMBALLAGE DE CONDITIONNEMENT DES PRODUITS AGRICOLES FRAIS ET TRANSFORMÉS AUX COMORES

1. CONTEXTE

Le PIDC est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- Renforcement de la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- Appui direct aux entreprises
- Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement des Capacités.

Dans le cadre de la mission, le PIDC lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter une entreprise en charge de la production de Packaging et emballage des conditionnements des produits agricoles frais et transformés aux Comores.

2. OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION

L'objectif principal du présent Avis à Manifestation d'Intérêt est l'identification

d'une entreprise exerçant dans le domaine de la production et distribution d'emballage de conditionnement des produits agricoles pour une renforcement des capacités techniques et matériel afin d'appuyer les entreprises et coopératives financées par le PIDC. Le projet va octroyer des équipements et matières premières de production d'emballage pour les produits agricoles transformés pour assurer une disponibilité permanente et accessible en termes de coût aux entreprises issues du CPA.

3. PROFIL DE L'ENTREPRISE

L'entreprise devra avoir :

- Une expérience d'au moins 2 ans confirmés dans le domaine de réalisation de packaging
- Une expérience d'au moins 2 ans confirmés dans la fourniture d'emballage de conditionnement de produits agricoles
- Avoir assisté au moins 5 entreprises dans la réalisation de packagings
- Fournir des emballages à 5 entreprise minimum
- Disposer d'au moins 1 technicien avec une expérience de 5 ans dans le Design et la conception de packaging ;
- Proposer une liste d'équipements qui sont

indispensables et leurs caractéristiques techniques pour la réalisation de ces activités.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée, signée et adressée au Coordonnateur du projet ;
- Une présentation de l'entreprise avec une description du personnel en rapport avec l'offre ;
- Attestations pour les activités similaires déjà réalisées ;
- Fournir une liste de 5 entreprises en contrat avec l'entreprise ;
- Toute autre pièce justifiant l'expertise de l'entreprise dans le domaine de l'offre
- Un catalogue des prix pratiqués par l'entreprise et une proposition après subvention
- Registre de Commerce
- Patente 2024
- Quitus fiscal 2024

5. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ENTREPRISES

Une commission de sélection procédera à l'analyse et l'évaluation des entreprises sur la proposition technique à partir des critères

suivants :

- Les compétences techniques de l'entreprise dans le domaine
- Le nombre d'année d'expérience dans le domaine
- Les CV du personnel en rapport avec l'offre ...etc

6. DEPOT DES CANDIDATURES

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, **le 23 mars 2024 à 12 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2024/001/MAPETA/PIDC/AMI/SEP, au Secrétariat du PIDC - Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, Ex CEFADER – Mdé, dans une enveloppe fermée et portant la mention : « *Recrutement d'une entreprise en charge de la production de packaging et emballage de conditionnement des produits agricoles frais et transformés aux Comores* »

Lancé, le 04 mars 2024

FOOTBALL FÉMININ :

Une finale à l'honneur de la femme à Anjouan

A l'occasion de la célébration de la journée internationale des droits de la femme, la ligue de football de Ndzouani a organisé une finale dimanche dernier au stade de Hombo. Une finale opposant les sélections de 9 clubs féminins de l'île réparties en deux groupes.



Sélectionner les meilleures joueuses de chaque club pour former deux sélections pour marquer la journée internationale des droits de la femme à Anjouan. Une finale qui a répondu aux attentes entre ambiance, geste technique mais aussi des buts. Le spectacle était vivant durant les deux mi-temps. Une finale qui s'est soldée par le score de 2 buts à 1 en faveur de la sélection A.

Cette 47ème célébration placée sous le thème « investir en faveur de la femme », les deux formations footballistiques élites d'Anjouan se sont investies dans un duel concluant sur un score millimétré et serré.

La Fédération de Football des Comores donne aux femmes les

mêmes droits que les hommes. Kaniza, une des organisatrices du football féminin lors de son discours de l'ouverture de cette finale, a insisté sur le traitement égal entre l'homme et la femme dans le milieu du football aux Comores. « Non seulement les femmes bénéficieront des mêmes droits que les hommes, mais aussi la fédération va lutter contre

toute sorte de violence sur le rectangle vert », dit-elle.

A savoir que ce match est une première historique à l'honneur de la femme dans le pays. « Vive l'investissement féminin sur le milieu sportif », encourage un spectateur, tout en applaudissant la FFC.

Nabil Jaffar

La Gazette des Comores

BP 2216 Morani - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Morani le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement,
du Tourisme et de l'Artisanat

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP_KM, P177816) DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n° 2024/004/ MAPETA/FSRP/AMI/RGA

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN INFORMATIQUE POUR LA CONDUITE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE (RGA) EN UNION DES COMORES

1. Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- * Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- * Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- * Accès au marché ;
- * Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- * Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le PIDC lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « un Consultant National en Informatique pour la conduite du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) en Union des Comores »

2. Missions du Consultant

Dans le cadre de cette mission, le consultant national aura pour responsabilité de mettre en œuvre les tâches suivantes de :

- Contribuer à la conception de la méthodologie et des programmes de traitement informatique du RGA : analyse

organique, programmes de contrôle, d'apurement et d'édition des tableaux ;

- Participation aux travaux d'élaboration de la méthodologie et des documents techniques ;
- Participation à la formation du personnel d'encadrement sur les documents techniques du RGA sur le plan informatique ;
- Participation à la formation des agents de collecte des données du RGA ;
- Participation aux travaux de traitement informatique et d'évaluation des résultats du RGA pilote ;
- Contribuer à la révision et finalisation de la méthodologie et des programmes de traitement informatique du RGA ;
- Appui à la constitution de la base de sondage actualisée du RGA ;
- Elaborer les rapports techniques ;
- Assister le projet dans toute autre tâche de nature informatique ;
- Participation aux travaux de préparation du brouillon de compte rendu final du projet ;
- Préparation des rapports de mission avec conclusions et recommandations
- Contribution à l'élaboration des masques de saisies sur les tablettes pour la collecte des données ..etc.

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le *Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'investissement (version juillet 2016 ; Révisée*

en 2017, 2018 et en 2023). La méthode de sélection est « la sélection du Consultant Individuel (SCI) ».

3. Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

- Une carte d'identité nationale en cours de validité ;
- Une lettre de motivation signée et un CV détaillé soulignant leur aptitude à mener la mission ;
- Une copie de diplôme le plus élevé ;
- Attestations similaires de bonne exécution ;
- Coordonnées de 3 personnes de références.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard, le 01 avril 2024 à 15 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2024/004/MAPETA/FSRP/AMI/ RGA, au secrétaire du FSRP. MAPETA, Mdé Ex-CFADER. Email projetfsrp@gmail.com

Lancé, le 18 mars 2024.

